



CONSEIL MUNICIPAL
CE 1^{er} juillet 2020

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de Duparquet tenue exceptionnellement à huis clos, via téléphone conférence, en raison de la pandémie Convid-19, ce mercredi 1^{er} juillet 2020 à 9h00.

Présents :	M. Denis Blais	Conseiller no.1
	Mme Claudette Macameau	Conseillère no.3
	Mme Marlène Doroftei	Conseillère no.4
	Mme Solange Gamache	Conseillère no.6
Absente	M. Jacques Ricard	Maire suppléant Et Conseiller no.5
	M. Sylvain Audet	Conseiller no.2

Madame Chantal Poirier préside la séance et agit comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le conseil municipal siège en séance extraordinaire ce 1^{er} juillet 2020 via téléphone conférence :

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 23 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance via téléphone conférence;

Le quorum étant satisfait, Madame Chantal Poirier, secrétaire, déclare l'ouverture de la séance à 9h00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Rés.257-2020

Sur proposition de la conseillère Mme Solange Gamache, secondé par la conseillère Mme Marlène Doroftei, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour présenté ci-après :



VILLE DE DUPARQUET

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL Mercredi 1^{er} juillet 2020 à 9h00 via téléphone conférence

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. Résolution pour vente terrain

- 3.1 Vente terrain dans le cadre de la ZIS
(Zone Intervention Spéciale)

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3. RÉOLUTION POUR VENTE TERRAIN

Rés.258-2020 3.2 VENTE TERRAIN DANS LE CADRE DE LA ZIS (Zone Intervention Spéciale)

Attendu que dans le cadre du Programme général d'indemnisation et d'aide lors de sinistres réels ou imminents – Inondations et pluies abondantes survenues du 25 avril 2019 au 1^{er} mai 2019 dans les municipalités du Québec, une zone d'intervention spéciale a été établie avec des règles claires;

Attendu que la Ville de Duparquet a émis à Mme Linda Brunet un permis de démolition de la propriété localisé au 388 chemin Mercier (immatricule 2171 50 0399) en raison de sa localisation dans une zone inondable et dont le coût des dommages évalués dépassent 50% du coût neuf;

Attendu que la Ville de Duparquet fournira une attestation au Ministère de la Sécurité Publique confirmant l'élimination des fondations résiduelles en conformité avec les lois et règlement en vigueur;

Attendu que la Ville de Duparquet accepte d'acquérir le terrain pour la somme de 1\$, de fournir l'acte notarié au Ministère de la Sécurité Publique et d'en assumer les frais;

Attendu que M. Jacques Ricard, maire suppléant et Mme Chantal Poirier directrice soient autorisés à signer tous les documents pour cette transaction;

En conséquence il est proposé par le conseiller M. Denis Blais, appuyé par la conseillère Mme Claudette Macameau et unanimement résolu que la municipalité accepte d'acquérir le lot **5 253 477 de** Mme Linda Brunet pour la somme de 1\$, avant les taxes.

4.. LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés.259-2020 Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition de la conseillère Mme Marlène Doroftei, secondé par la conseillère Mme Solange Gamache, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 9h10.